



**Délibération n° 19 / 2023**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGES, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Pascal SAMMUT (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Absents non excusés

M. Dimitri BONGARD, M. Youness OUSSIN, Mme Alexandra PILI, M. Alain CHAYRIGUET.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances – Versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement AS Collège Marie Curie**

*Madame Katia TROCHAIN, conseillère municipale, déléguée aux Sports, expose au conseil municipal :*

Madame Trochain indique que l'association sportive du collège Marie CURIE a participé aux championnats de France de sport partagé multi activités qui se sont déroulés à Souston dans les Landes du 14 au 17 mai 2023

L'équipe était composée de 6 élèves dont 2 en situation de handicap.

Afin d'équilibrer le budget inhérent à cet évènement (location d'un minibus, carburant, péage, frais d'hébergement...), l'association sportive a sollicité la commune pour le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 200 €.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 19/2023**

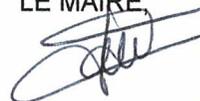
**Objet : Finances – Versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement AS Collège Marie Curie**

Considérant l'intérêt de cette manifestation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association Sportive du Collège Marie Curie de Pignan pour la manifestation précitée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 28  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 23 (dont 3 pouvoirs)  
Votes : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN